



## Procès-Verbal de la séance du Conseil municipal

du 26 juin 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 15 avril, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune de CORBELIN (Isère), dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Frédéric GEHIN, Maire.

- Nombre de conseillers en exercice : 18
- Date de la convocation : 19 juin 2025

### PRESENTS :

	PRESENT	ABSENT
Frédéric GEHIN, Maire	X	
Lionel RITTNER, 1 <sup>er</sup> adjoint	X	
Marie-Hélène LAJON, 2 <sup>ème</sup> adjointe	X	
Hervé DELBEGUE, 3 <sup>ème</sup> adjoint	X	
Marie-Claude GARIN, 4 <sup>ème</sup> adjointe	X	
Alain CHADI		<i>Pouvoir à A. BOUVIER</i>
Christine GUIMOYAS	X	
Jocelyne SCAPPATURA	X	
Grégory MEYER		<i>Pouvoir à F. GEHIN</i>
Fabienne SALAMAND		<i>Pouvoir à M.-H. LAJON</i>
Yoann ZINOPOULOS	X	
Sophie GUILLAUD-PIVOT	<i>Arrivée à 19h06</i>	
Anthony BOUVIER	X	
René VIAL	X	
François MANON	X	
Ioan FILIMON		X
Marie-Christine SAGNAL	X	
Monique BERTRAND	X	

**POUVOIRS :**

- **Alain CHADI** donne pouvoir à **Anthony BOUVIER**
- **Grégory MEYER** donne pouvoir à **Frédéric GEHIN**
- **Fabienne SALAMAND** donne pouvoir à **Marie-Hélène LAJON**

**SECRETAIRE DE SEANCE :**

Les Conseillers présents, soit 13 à l'ouverture de la séance, puis 14 au moment des délibérations, représentant la majorité des membres en exercice qui sont au nombre de 18, ayant atteint le quorum, il a été procédé à l'ouverture de la séance et à la nomination du secrétaire élu parmi les conseillers, à savoir **Marie-Claude GARIN**.

**ORDRE DU JOUR :**

- Approbation du compte-rendu de la séance du 15 avril 2025
- Retour sur les décisions prises par délégation
- FINANCES : Budget principal – décision modificative
- FINANCES : Budget annexe location – décision modificative
- FINANCES : Budget annexe pharmacie – décision modificative
- FINANCES : admissions en non-valeur
- SOCIAL : subvention au Centre de Santé Sexuelle Olympe
- PERSONNEL : avancements de grades 2025
- PERSONNEL : modification du temps de travail du poste de médiathécaire
- TARIFICATION : création d'un tarif pour la location de la salle des fêtes à usage commercial
- FONCIER : acquisition de la parcelle A1252
- Questions diverses
  - Point d'information sur l'association civile des eaux de la Bâtie.
  - Point d'information sur la Communauté de communes des Balcons du Dauphiné
  - Tour de table

**RETOUR SUR LES DÉCISIONS PRISES PAR DÉLÉGATION**

- Décision n°2025-05 : Virements de crédits budget principal
- Décision n°2025-06 : Travaux de réfection des voiries communales
- Décision n°2025-07 : Travaux d'aménagement de la cour d'école
- Décision n°2025-08 : Travaux d'aménagement de l'impasse du Chaudron

**APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE DU 25 MARS 2025**

Monsieur le Maire rappelle que le compte-rendu a été adressé par mail le 18 avril. Le compte-rendu est validé.

## DÉLIBÉRATION n°2025-05-01

### **FINANCES : Budget principal – décision modificative**

Monsieur le Maire rappelle les différents échanges ayant eu lieu lors du vote du budget primitif du budget principal, de la création du budget annexe dédié à l'opération de construction de la pharmacie et des logements, et du vote du budget primitif de ce dernier.

Il indique que les écritures de contrepassation d'un budget à l'autre ont été menées, et qu'il s'agit désormais d'adapter les prévisions budgétaires en conséquence.

Il propose d'adopter la décision modificative suivante :

Libellé	Dépenses			Recettes		
	Chapitre	Article	Montant	Chapitre	Article	Montant
<b>FONCTIONNEMENT</b>						
<i>Ecritures 2024 annulées</i>				77	773	+495 257€
<i>Ecritures 2023 annulées</i>				77	773	+27 625€
<i>Ecritures 2020 annulées</i>				77	773	+30 609€
<i>Avance au budget annexe pharma</i>	65	65738	+395 550,00€			
<i>virement section d'investissement</i>		023	+58 550,00€			
<i>Virement budget annexe location</i>	65	65738	+99 391,00€			
<i>Total</i>			<b>+553 491€</b>	<i>Total</i>		<b>553 491,00 €</b>
<b>INVESTISSEMENT</b>						
<i>Ecritures 2025 annulées</i>	23	231	-182 450€			
<i>Sub AURA vers budget annexe</i>				13	1322	-200 000,00€
<i>prêt-relais pharma</i>				16	1641	+200 000,00€
<i>transfert budg. Vte lgt</i>					024	-241 000€
<i>virement section de fonctionnement</i>					021	+58 550€
<i>Total</i>			<b>-182 450,00€</b>			<b>-182 450€</b>

**Le conseil municipal,**  
**Après avoir délibéré et voté :**

- POUR : 17
  - CONTRE : 0
  - ABSTENTION : 0
- 
- **ADOpte** la décision modificative sur le budget principal, en équilibre, telle que présentée ci-dessus
  - **Autorise** Monsieur le Maire à signer tous les documents et actes relatifs à ce dossier.

**DÉLIBÉRATION n°2025-05-02****FINANCES : Budget annexe location – décision modificative**

Monsieur le Maire rappelle les différents échanges ayant eu lieu lors du vote du budget primitif du budget principal, de la création du budget annexe dédié à l'opération de construction de la pharmacie et des logements, et du vote du budget primitif de ce dernier.

Il indique que le budget location a vocation à recueillir le local commercial qui abritera la pharmacie, et à en percevoir les loyers. Il propose donc les modifications budgétaires ci-après présentées, intégrant cette cession, et le versement de la subvention dédiée à la pharmacie, de la Région Auvergne-Rhône Alpes.

Libellé	Dépenses			Recettes		
	Chapitre	Article	Montant	Chapitre	Article	Montant
<b>FONCTIONNEMENT</b>						
subvention du budget principal				74	74741	+99 391€
réparation Clim local G2C	011	6156	+1 391€			
Virement à la section d'investissement		023	+98 000€			
<i>Total</i>			<b>+99 391€</b>	<i>Total</i>		<b>+99 391€</b>
<b>INVESTISSEMENT</b>						
virement section de fonctionnement					021	+98 000€
Subvention AURA Pharmacie				13	1322	+200 000€
Acquisition local pharmacie	21	2115	+278 000€			
Remplacement baies vitrées coiffeuse	23	2313	+20 000€			
<i>Total</i>			<b>+298 000,00€</b>			<b>+298 000€</b>

**Le conseil municipal,****Après avoir délibéré et voté :**

- POUR : 17
- CONTRE : 0
- ABSTENTION : 0
  
- **ADOpte** la décision modificative sur le budget annexe location, en équilibre, telle que présentée ci-dessus
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents et actes relatifs à ce dossier.

**DÉLIBÉRATION n°2025-05-03****FINANCES : Budget annexe pharmacie – décision modificative**

Monsieur le Maire rappelle les différents échanges ayant eu lieu lors du vote du budget primitif du budget principal, de la création du budget annexe dédié à l'opération de construction de la pharmacie et des logements, et du vote du budget primitif de ce dernier.

Il indique que les dernières opérations à comptabiliser nécessitent une décision modificative. Une fois les logements vendus, et le local commercial transféré au budget annexe location, ce budget aura vocation à disparaître.

Libellé	Dépenses			Recettes		
	Chapitre	Article	Montant	Chapitre	Article	Montant
<b>FONCTIONNEMENT</b>						
<i>achats de terrains</i>		6015	-925€			
<i>frais d'études</i>		6045	+25 690€			
<i>travaux</i>		605	+116 000€			
<i>stock sortie</i>		71355	+140 765,00€			
<i>stock</i>					71355	+140 765,00€
<i>avance du budget principal</i>					756361	+140 765€
<i>Total</i>			<b>281 530,00 €</b>	<i>Total</i>		<b>+281 530,00€</b>
<b>INVESTISSEMENT</b>						
<i>stock</i>		3555	+140 765,00€			
<i>stock sortie</i>					3555	+140 765,00€
<i>Total</i>			<b>140 765,00 €</b>			<b>140 765,00 €</b>

Il rappelle qu'une présentation du coût global de l'opération aura lieu après la formalisation de la vente des logements, pour lesquels les compromis sont en cours de signature.

**Le conseil municipal,****Après avoir délibéré et voté :**

- POUR : 17
- CONTRE : 0
- ABSTENTION : 0
  
- **ADOpte** la décision modificative sur le budget annexe pharmacie, en équilibre, telle que présentée ci-dessus
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents et actes relatifs à ce dossier.

## **DÉLIBÉRATION n°2025-05-04**

### **FINANCES : admissions en non-valeur**

Monsieur le Maire indique avoir été destinataire du Service de Gestion Comptable, d'une demande d'admission en non-valeurs pour 1 pièce comptable, concernant l'exercice 2022, pour un montant total de 230€.

Exercice pièce	Référence de la pièce	N° ordre	Imputation budgétaire de la pièce	Montant PEC	Montant restant à recouvrer	Motif de la présentation
2022	T-606	1	752--	230€	230€	Poursuite sans effet

*Lionel RITTNER indique qu'il est important de conserver les coordonnées des débiteurs pour ne pas répéter les locations.*

**Le conseil municipal,**  
**Après avoir délibéré et voté :**

- POUR : 17
  - CONTRE : 0
  - ABSTENTION : 0
- 
- **ADMET** en non-valeur les créances communales dont le détail figure ci-dessus
  - **INSCRIT** les crédits nécessaires au budget de l'exercice en cours, aux articles et chapitres prévus à cet effet

## **DÉLIBÉRATION n°2025-05-05**

### **SOCIAL : subvention au Centre de Santé Sexuelle Olympe**

Marie-Claude GARIN, adjointe, indique qu'OLYMPE Centre de Santé Sexuelle, est un lieu d'écoute et de confiance, qui a pour but d'informer, d'accompagner et d'orienter sur les sujets suivants :

- la vie de couple et les relations amoureuses
- les moments charnières de la vie : séparation, deuil...
- la vie familiale
- le soutien à la parentalité, périnatalité
- la famille recomposée
- gérer les conflits et communiquer autrement
- se protéger de la violence
- les changements du corps, la sexualité, l'intimité
- la contraception : préservatifs, pilule d'urgence...
- l'interruption volontaire de grossesse
- les infections sexuellement transmissibles

Il est hébergé par le CCAS de La Tour du Pin, et les Communes alentour pouvant bénéficier de ce service ont été sollicitées afin de participer aux frais de fonctionnement.

*Frédéric GEHIN précise que les crédits sont déjà prévus au budget.*

*René VIAL salue la démarche.*

#### **Le conseil municipal,**

#### **Après avoir délibéré et voté :**

- POUR : 17
- CONTRE : 0
- ABSTENTION : 0
  
- **VERSE** une subvention de 200€ pour aider au fonctionnement du Centre de Santé Sexuelle Olympe à La Tour du Pin,
- **DIT** que les crédits sont prévus au budget de l'exercice
- **AUTORISE** le Maire à signer tous les documents et actes relatifs à ce dossier

## **DÉLIBÉRATION n°2025-05-06**

### **PERSONNEL : avancements de grades 2025**

Monsieur le Maire indique que plusieurs agents sont éligibles aux avancements de grades pour l'année 2025.

Aussi, il propose de déterminer, conformément aux lignes directrices de gestion (LDG), et sur la base des entretiens annuels, les ratios d'avancements de grades suivants, au titre de l'année 2025 :

- Accès au grade d'adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe
  - o 2 agents éligibles
  - o Ratio proposé : 50%
- Accès au grade d'adjoint technique principal de 1<sup>ère</sup> classe
  - o 2 agents éligibles
  - o Ratio proposé : 50%
- Accès au grade d'adjoint administratif principal de 2<sup>ème</sup> classe
  - o 1 agent éligible
  - o Ratio proposé : 0%
- Accès au grade d'adjoint d'animation principal de 2<sup>ème</sup> classe
  - o 1 agent éligible
  - o Ratio proposé : 0%
- Accès au grade d'agent spécialisé principal de 1<sup>ère</sup> classe des écoles maternelles
  - o 1 agent éligible
  - o Ratio proposé : 0%

#### **Le conseil municipal,**

#### **Après avoir délibéré et voté :**

- POUR : 17
- CONTRE : 0
- ABSTENTION : 0

#### **Il est proposé au Conseil municipal de :**

- **FIXE** les taux suivants pour la procédure d'avancement de grade dans la collectivité
- **AUTORISE** le Maire à signer toute pièce nécessaire à l'exécution de la présente délibération, et notamment le tableau annuel d'avancement.

**DÉLIBÉRATION n°2025-05-07**  
**PERSONNEL : modification du temps de travail du poste de médiathécaire**

Monsieur le Maire indique que les missions de la médiathécaire continuent de se développer, permettant notamment de proposer une programmation culturelle riche et variée sur la commune. Elle intervient par ailleurs sur la réalisation du bulletin d'information trimestriel. L'ensemble de ces tâches, nouvelles et en développement, nécessite un temps de travail croissant, qui a été évalué à 10% supplémentaires.

**Le conseil municipal,**

**Après avoir délibéré et voté :**

- POUR : 17
- CONTRE : 0
- ABSTENTION : 0

**Il est proposé au Conseil municipal de :**

- **MODIFIE** le temps de travail du poste de médiathécaire, au cadre d'emplois des adjoints du patrimoine, à hauteur de 77% d'un temps plein, annualisés (117 heures mensuelles), à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2025.
- **DIT** que les crédits sont prévus au budget de l'exercice, chapitre 012
- **AUTORISE** le Maire à signer toute pièce nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

## **DÉLIBÉRATION n°2025-05-08**

### **TARIFICATION : création d'un tarif pour la location de la salle des fêtes à usage commercial**

Monsieur le Maire indique que la Salle des fêtes est amenée à être louée pour des événements commerciaux.

Il propose alors de mettre en œuvre un tarif pour la location journalière de cette salle, dans ce cadre, fixé à 50€.

*René VIAL indique ne pas y être favorable, notamment en raison de la difficulté liée à la potentielle sélection des entreprises.*

*Plusieurs conseillers municipaux proposent d'augmenter le tarif à 100€ la journée.*

#### **Le conseil municipal,**

#### **Après avoir délibéré et voté :**

- POUR : 16
- CONTRE : 1 (René VIAL)
- ABSTENTION : 0

#### **Il est proposé au Conseil municipal de :**

- **ADOpte** le tarif supplémentaire, à hauteur de 100.00€ journalier, pour l'utilisation commerciale de la salle des fêtes,
- **Autorise** le Maire à signer toute pièce nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

## **DÉLIBÉRATION n°2025-05-09**

### **TARIFICATION : poursuite du dispositif de la cantine à 1€**

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que par délibération du 17 mars 2022, la Commune de Corbelin s'inscrivait dans le dispositif national de la *cantine à 1€* porté par l'Etat. Ce dispositif permet de subventionner à hauteur de 3€ par repas, les communes faisant bénéficier d'une tarification des repas à 1€ pour les foyers les plus modestes.

Il rappelle la grille tarifaire en vigueur :

QF Mini	QF Maxi	% des ménages *	Ancien tarif	Nouveau tarif
0	1000	42,5%	4,10€	1€
1001	2000	51,8%		3,50€
2001	-	5,7%		4,60€

et précise que ces tarifs ne s'appliquent que pour les enfants dont au moins un parent a sa résidence principale située sur Corbelin. Pour les autres enfants, le tarif unique de 4,60€ par repas sera appliqué d'office. De même, les parents refusant de communiquer leur quotient familial seront facturés au tarif de 4,60€ par repas.

Il indique également qu'un nouveau tarif a été créé dernièrement, fixant à 10€ le forfait pour inscription tardive à la cantine.

Il propose de prolonger le dispositif dans les mêmes conditions, et de signer une nouvelle convention triennale.

*Monsieur le Maire indique que cette convention peut être rompue avec un préavis d'un mois.*

*A la demande de François MANON, il est précisé qu'un repas représentait en 2022 un coût de 7€50, actualisé à 9€17 en 2025.*

*René VIAL demande le montant du déficit. Il est précisé que ces éléments seront adressés ultérieurement.*

#### **Le conseil municipal,**

##### **Après avoir délibéré et voté :**

- POUR : 17
- CONTRE : 0
- ABSTENTION : 0

##### **Il est proposé au Conseil municipal de :**

- **MAINTIENT** les tarifs existants pour la cantine scolaire, et notamment le dispositif du repas à 1€,
- **SOLLICITE** auprès de l'Etat la subvention relative à la cantine à 1€
- **AUTORISE** le Maire à signer toute pièce nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

**DÉLIBÉRATION n°2025-05-10**  
**FONCIER : acquisition de la parcelle AI252**

Monsieur le Maire indique que la parcelle AI252, jouxtant les services techniques, est à vendre. Elle constitue un tènement intéressant, d'environ 340m<sup>2</sup>, afin de proposer des places de stationnement supplémentaires en centre-village.

Le tarif d'acquisition entendu avec le vendeur est de 25 000€.

**Le conseil municipal,**

**Après avoir délibéré et voté :**

- POUR : 17
- CONTRE : 0
- ABSTENTION : 0

**Il est proposé au Conseil municipal de :**

- **APPROUVE** l'acquisition de la parcelle AI252 pour le montant de 25 000€, frais de notaires en sus.
- **RAPPELLE** que les crédits sont prévus au budget de l'exercice
- **AUTORISE** Monsieur le Maire, ou à défaut un Adjoint, à procéder à la signature de toutes les pièces relatives à ce dossier, et notamment l'acte authentique.

**QUESTIONS DIVERSES :****▪ Point d'information sur l'association civile des eaux de la Bâtie**

*Anthony BOUVIER revient sur la dernière assemblée générale, où il a été rappelé que le réseau est autonome et fonctionne sans énergie. Début 2025, une opération importante de détartrage du trop-plein impasse Joseph Marie JACQUARD a eu lieu, et une réparation de fuite. La trésorerie de l'association est correcte et permet de palier les éventuels problèmes sur le réseau.*

**▪ Point d'information sur la Communauté de communes des Balcons du Dauphiné**

*Frédéric GEHIN indique qu'un dossier d'appel à projets est en cours d'instruction, pour les travaux de la cour d'école.*

*Le prochain Conseil communautaire est prévu le mercredi 9 juillet, avec notamment la présentation de l'évaluation des projets 2024-2025.*

*Il a été acté qu'aucune modification de la représentativité des communes n'aura lieu à l'occasion du renouvellement des conseillers communautaires, en maintenant le principe de droit commun.*

*Hervé DELBEGUE revient sur le courrier reçu par le Syclum, concernant le mauvais fonctionnement des composteurs sur la Commune, deux sur quatre n'étant plus fonctionnels. François MANON, indique que les composteurs manquent de matière sèche (broyat), responsabilité de la Commune. Lionel RITTNER indique que la question du broyat n'est pas la seule raison, mais qu'il appartient également aux référents d'assurer un retournage régulier. Il appelle les référents à faire remonter les besoins en broyat à la Mairie.*

*Hervé DELBEGUE soulève à nouveau la difficulté liée aux points d'apports volontaires, notamment de verres, qui sont insuffisants. François MANON indique avoir sollicité à nouveau le Syclum sur ce besoin.*

*Lionel RITTNER indique que, dans le cadre de la production de logements en centre-village, le Syclum demande la mise en place de bacs enterrés. Une première étude envisageait un financement possible par le Syclum, mais cette solution n'a finalement pas été retenue par ce dernier. Une seconde étude propose un autre site, à l'aplomb du Champ de Mars, mais les réseaux existants ne permettent pas l'installation à cet emplacement. La dernière proposition portait sur une implantation au Jardin du Tacot, en contradiction avec les efforts de l'équipe municipale en matière de qualité et de cohérence architecturales.*

*René VIAL interroge sur l'anticipation du traitement des déchets dans les projets de la pharmacie, des logements et des autres projets privés. Lionel RITTNER précise qu'un point de collecte unique, situé à hauteur du Champ de Mars, avait été envisagé dès le départ.*

*Frédéric GEHIN demande s'il est prévu de lancer une étude sur les collectes, notamment en lien avec l'augmentation de la population. René VIAL recommande que les bacs enterrés puissent être positionnés plus en retrait, sur des emplacements pratiques.*

*François MANON rappelle que toutes les communes du territoire ayant des projets similaires ont su trouver des solutions, et qu'il en sera forcément de même pour Corbelin.*

*Sophie GUILLAUD-PIVOT souligne l'importance, selon elle, de maintenir des points d'apport volontaires à proximité immédiate des logements.*

*En conclusion, il sera répondu au Syclum que la solution envisagée au Jardin du Tacot n'est pas retenue, qu'une solution en bacs est souhaitée, et qu'une étude sur les tournées de collecte doit être engagée. René VIAL conclut que l'augmentation de la population induit nécessairement des charges supplémentaires pour la commune.*

Marie-Claude GARIN rappelle que le Solstice et les rencontres de Brangues ont lieu cette semaine.

Yoann ZINOPOULOS indique la réflexion sur le Transport à la Demande (TAD) se poursuit. Différents arrêts (5 par communes) vont être définis, pour organiser des déplacements – sur réservation – vers les polarités pour les seniors, les jeunes, et les personnes à besoins spécifiques. Le coût du trajet a été fixé à 2€. Les arrêts proposés à Corbelin sont : centre-village, Saint Martin, Bugnon, Guillermand, Goyardière.

Les travaux de jalonnement dans le cadre du schéma cyclable débuteront mi-2025.

#### ▪ Tour de table

Hervé DELBEGUE présente le programme de travaux de voirie pour 2025 : impasse Joseph-Marie JACQUARD, Rue des lavandières, Route de Cauchie, et PATA, pour un montant total de 69 670€, travaux qui débuteront en septembre.

Il indique qu'une soixante de procédures est en cours dans le cadre des dépôts sauvages, ce qui représente environ 12 000€ d'amendes sur quatre mois d'utilisation. Les conteneurs du Relais ont été retirés par leurs soins, à la suite de dépôts sauvages lors de collectes.

Quelques plaintes ont été reçues concernant les chicanes Route de la Chèvre. Une réunion sur place a eu lieu avec les riverains. Le service expertise du Département a été sollicité, avec une demande de comptages des véhicules, comprenant la typologie des véhicules. Ce même comptage va être fait sur la Route de la Porte, avec un accompagnement des services départementaux.

Anthony BOUVIER indique qu'une réunion publique a lieu jeudi 3 juillet à 20h à la salle polyvalente, au sujet de l'organisation du Comice agricole, comprenant un appel aux bénévoles.

Jocelyne SCAPPATURA indique que la sortie vélo prévue le 7 juin a été annulée en raison de la météo, et reportée au 9. Le dernier CME aura lieu mardi 1<sup>er</sup> juillet, les parents ont été conviés.

Sophie GUILLAUD-PIVOT indique que le Bureau du Centre Social Jean BEDET a élu Michel SORNAY, Corbelinois, Président du Conseil d'administration.

René VIAL regrette le faible budget alloué à la réfection de l'impasse Joseph-Marie JACQUARD. Il indique par ailleurs avoir été destinataire de plusieurs remontées au sujet des dépôts sauvages, et appelle à faire la part des choses entre les dépôts de bouteilles de verres, au pied des conteneurs pleins, et les dépôts sauvages purs, et propose une différenciation des montants des amendes administratives.

René VIAL regrette la faiblesse du fleurissement de la Commune. Il interroge également sur l'existence d'un règlement intérieur sur le terrain des jardins partagés, en raison des petites constructions qui se multiplient.

Il interroge sur le partage des frais liés à l'enquête publique sur les limites communales, et demande où en est le dossier. Frédéric GEHIN indique que le dossier est dans les mains de la Préfète. Le partage des frais a été réglé à la Commune des Avenières Veyrins-Thuellin, à hauteur de 2145,31€.

René VIAL évoque l'élargissement en cours de l'impasse du Chaudron et demande si ces travaux avaient été prévus. Lionel RITTNER indique qu'il a été créé pour faciliter les manœuvres. Il a été décidé de prolonger l'élargissement sur toute l'impasse, en lien avec l'acquisition de la parcelle AI252.

*Marie-Christine SAGNAL indique avoir emprunté la route du Plan du Mont et avoir été surprise que des riverains empruntent la route en sens interdit. Elle précise que le riverain lui a indiqué disposer d'une dérogation.*

*Yoann ZINOPOULOS informe que le Pass Jeunesse est reconduit pour l'année scolaire prochaine, selon les mêmes modalités. Le document sera diffusé sur le site de la Mairie très prochainement. Les chantiers jeunes se poursuivront à partir du 28 juin, pour finaliser les barrières du foot. La réfection de l'abribus de Bugnon est également prévue.*

*Il indique que les travaux de réfection de la cour d'école débutent le 7 juillet, avec une partie perméabilisée, la création d'un nouveau bac à sable, et d'une zone permettant la classe en extérieur. Une subvention de la Communauté de communes à hauteur de 50% des travaux est attendue. Il est précisé que 2 tilleuls supplémentaires seront plantés. Frédéric GEHIN indique qu'il s'agit du résultat d'un travail de concertation avec l'équipe pédagogique, les parents et les enfants.*

*Yoann ZINOPOULOS indique que le dernier conseil d'école a dressé le bilan de 18 sorties pendant l'année scolaire.*

**Prochaines réunions du Conseil municipal :**

- Jeudi 4 septembre
- Jeudi 16 octobre
- Jeudi 20 novembre

La séance est levée à 21h08.

## FEUILLET DE CLOTURE

### Séance du 26 juin 2025

- DÉLIBÉRATION n°2025-05-01 : FINANCES : Budget principal – décision modificative  
*Adoption à la majorité.*
- DÉLIBÉRATION n°2025-05-02 : FINANCES : Budget annexe location – décision modificative  
*Adoption à la majorité.*
- DÉLIBÉRATION n°2025-05-03 : FINANCES : Budget annexe pharmacie – décision modificative  
*Adoption à la majorité.*
- DÉLIBÉRATION n°2025-05-04 : FINANCES : admissions en non-valeur  
*Adoption à la majorité.*
- DÉLIBÉRATION n°2025-05-05 SOCIAL : subvention au Centre de Santé Sexuelle Olympe  
*Adoption à la majorité.*
- DÉLIBÉRATION n°2025-05-06 : PERSONNEL : avancements de grades 2025  
*Adoption à la majorité.*
- DÉLIBÉRATION n°2025-05-07 : PERSONNEL : modification du temps de travail du poste de médiathécaire  
*Adoption à la majorité.*
- DÉLIBÉRATION n°2025-05-08 : TARIFICATION : création d'un tarif pour la location de la salle des fêtes à usage commercial  
*Adoption à la majorité. Opposition de René VIAL.*
- DÉLIBÉRATION n°2025-05-09 : TARIFICATION : poursuite du dispositif de la cantine à 1€  
*Adoption à la majorité.*
- DÉLIBÉRATION n°2025-05-10 : FONCIER : acquisition de la parcelle A1252  
*Adoption à la majorité.*